

Les provinces recueillent les fonds nécessaires à leur contribution aux frais hospitaliers de diverses façons, selon les conditions et les préférences locales.

Chaque province ou territoire puise, en partie tout au moins, dans les recettes fiscales générales pour financer son régime. Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, Québec et le Yukon financent le leur entièrement de cette façon. La Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique y ajoutent une taxe de vente généralisée et utilisent une partie des recettes pour aider à financer les soins hospitaliers. L'Ontario lève une partie des fonds à l'aide d'une prime qui s'ajoute à celle de l'assurance-maladie à raison de \$132 pour les personnes seules et de \$264 pour les couples et les familles. Le Manitoba finance une partie de ses coûts à l'aide de primes annuelles hospitalisation-soins médicaux de \$49.80 pour les personnes seules et de \$99.60 pour les familles. La Saskatchewan impose des primes ou taxes annuelles de \$24 aux personnes seules et de \$48 aux familles. L'Alberta exige une prime annuelle de \$69 des personnes seules et de \$138 des familles en vertu de la *Health Insurance Premiums Act* qui comprend l'assurance-hospitalisation aussi bien que l'assurance-médicale. La tendance actuelle dans toutes les provinces qui ont opté pour le régime des primes est de réunir les impositions au titre de l'assurance-hospitalisation-soins médicaux afin d'en simplifier l'administration.

En Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, une partie des fonds recueillis provient de frais de consommation ou d'admission. Ces frais, désignés dans les règlements comme "frais autorisés", sont exigibles du malade au moment où il reçoit les services et sont déductibles des paiements provinciaux faits aux hôpitaux. L'Alberta exige \$5 pour le premier jour d'hospitalisation d'un malade adulte ou enfant dans les hôpitaux généraux; dans les hôpitaux de soins prolongés on exige \$2 par jour pour chaque jour de soins jusqu'à concurrence de 120 jours et \$3 par jour subséquent. La Colombie-Britannique exige \$1 par jour pour les soins aux malades hospitalisés (sauf les nouveaux-nés) et \$1 ou \$2 pour les soins aux malades externes et comme il a été mentionné plus haut. Les Territoires du Nord-Ouest exigent \$1.50 par jour pour les soins aux malades hospitalisés.

Assurance médicale Outre les soins hospitaliers prévus en vertu du régime d'assurance-hospitalisation et de services diagnostiques, un certain nombre d'autres services, surtout ceux des médecins, sont prévus en vertu de divers systèmes de prévoyance.